



Arrêté DAJIM nº 52 /2023

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 232-1, D. 232-1 à D. 232-13;

VU l'arrêté du 18 février 2015 relatif à la Commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élection au conseil national de l'enseignement supérieur et de la Recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Les élections des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) auront lieu le jeudi 15 juin 2023.

ARTICLE 2:

Ces élections se dérouleront à l'urne, sur le Campus Valrose (Grand Château - Salon de Musique) de 9h à 17h et sans interruption.

ARTICLE 3:

Le bureau de vote unique est composé comme suit :

Président : Célestin Béatse

Secrétaires: Nadine Grosso et Salima Soula

Représentant de liste : Gilles Bilancini

our le Président d'Université Côte d'Azur

et par délégation

: 9 Directrice Generale des Services Adjointe Ressources Humaines et Modernisation
Florence PISANO

07/06/2023

M. Le Recteur de Région Mme La DGSA en charge de la sécurisation M. le Président de la CCOE Intéressé.e.s